



Ville, procureur et sécurité publique réunis pour un travail efficace sur le terrain.

© F. Damerjil

# Sécurité : totale détermination

Depuis juillet 2020, la municipalité montre une attitude très offensive sur les questions de sécurité et la lutte contre la délinquance.

De nombreuses actions ont été déployées sur le terrain en coordination avec le procureur de la République et les forces de la sécurité publique. Il s'agit notamment de la mise en place d'un groupement local de traitement de la délinquance (GLTD) qui a opéré à Gambetta et se déploie désormais dans le quartier Saint-Martin ; de la sécurisation de la place de la Comédie avec un camion mobile de la police municipale, dont le nombre va être porté à trois d'ici mi-novembre.

## 66 policiers en renfort

Cette présence accrue sur le terrain est doublée d'un dialogue constructif avec le ministère de

l'Intérieur sur les effectifs de police nationale en nombre insuffisant.

Michaël Delafosse, maire de Montpellier, a ainsi obtenu l'arrivée de 16 policiers de plus en 2021 sur la circonscription de Montpellier.

En avril, la visite du président de la République à Montpellier, consacrée à la sécurité, a été assortie de l'annonce de 50 policiers nationaux supplémentaires d'ici 2022 pour la seule circonscription de Montpellier.

Une décision qui permet de soutenir la lutte engagée par la municipalité depuis bientôt un an et demi, en lien avec les différents services de l'État, pour protéger les citoyens et réaffirmer la tranquillité publique.

“ Je crois au respect de l'autorité républicaine et à notre capacité à faire appliquer les règles. La question de la sécurité n'est pas négociable. Ce ne sont pas ceux qui enfrennent la loi qui font la loi. Dès ma prise de fonction, j'ai souhaité redéployer l'action de la police municipale comme une police de proximité, pour être au plus près des attentes des habitants. Nous avons aussi mis en place une coproduction de politiques publiques pour que les services de la Ville et de l'État travaillent étroitement ensemble. Nous poursuivrons ce travail dans la durée. ”

**Michaël Delafosse,** maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole

# Des opérations communes

Mardi 12 octobre. Quinze policiers municipaux sont mobilisés pour une opération commune avec l'équipe des contrôleurs de TaM. Ils se répartissent en deux équipes. La première, sur les stations de transports et lutter contre les incivilités : un passager est verbalisé car il ne porte pas de masque, un autre refuse de donner ses papiers car il est en infraction, sans ticket, il est obligé de s'exécuter. Dans le même temps, la seconde équipe monte à bord d'une rame, direction Odysseum. C'est aussi l'occasion, durant le trajet, de rappeler les règles sanitaires, d'informer et de rappeler le règlement : ainsi, poser ses pieds sur les sièges est passible désormais de 50 euros d'amende.

## Réappropriation des espaces publics

Les opérations communes avec la TaM dans les transports (tramways et bus)

ont lieu régulièrement. Ce ne sont pas les seules. La police municipale de Montpellier coopère également sur le terrain avec la police nationale (voir page 10). Le centre opérationnel de commandement de la Ville est en lien permanent avec le centre d'information et de commandement de la police nationale. Les actions conjointes se sont multipliées, notamment pour lutter contre les rodéos urbains, les ventes à la sauvette ou tout simplement sécuriser un quartier. Récemment, une convention de coordination entre la Ville et les forces de sécurité de l'État a été signée pour la période de 2021 à 2023. L'objectif est de renforcer la complémentarité de la police municipale, police de proximité, avec les services de la police nationale. L'action est portée sur la réappropriation des espaces publics, afin de lutter contre les phénomènes de violence, d'intimidation, d'insultes à caractère sexiste et/ou homophobes.



## VIDÉOPROTECTION

La coopération avec la police nationale s'est accentuée en matière de vidéoprotection. Ainsi, le délai de conservation des vidéos captées par le centre de supervision urbaine (CSU) est porté à 30 jours pour faciliter les réquisitions judiciaires. En 2020, plus de 821 réquisitions d'images ont eu lieu. En cas de manifestations sur la voie publique qui présenteraient un certain nombre de dangers, un opérateur du CSU, seul habilité à manier les caméras, collabore avec les forces de sécurité de l'État.



© F. Damerjil

# Un travail d'équipe

La coopération entre les différents acteurs policiers, judiciaires et sociaux est déterminante pour assurer la tranquillité sur l'espace public et lutter contre la délinquance.

## RAPPEL À L'ORDRE

Procédure inédite à Montpellier, le rappel à l'ordre est un dispositif de prévention mis en place par la Ville, suite à la convention signée avec le parquet du Tribunal judiciaire de Montpellier. Il s'agit de se saisir très tôt de la moindre incivilité, d'une défaillance éducative... Les situations présentées n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de plainte car il s'agit de traiter rapidement les problèmes. Convoquée en mairie, introduite en salle du conseil municipal, la personne en infraction pour non-respect des arrêtés municipaux est officiellement rappelée à ses devoirs et responsabilités par l'adjoint à la Tranquillité publique, entouré des responsables de la police municipale et des directions concernées. Organisées depuis quelques mois, ces séances ont concerné des incivilités, des conflits de voisinage, des divagations d'animaux et des cas de consommation de protoxyde d'azote. En cas d'échec du rappel à l'ordre, la Ville transmet l'information au procureur de la République qui décide des suites judiciaires éventuelles

« Être unis et faire bloc pour que les règles soient respectées afin de garantir la sécurité de tous »

**Sébastien Cote,**  
adjoint au maire délégué à la Protection de la population et à la Tranquillité publique



© H. Rubio

## BON À SAVOIR

- Le centre opérationnel de commandement (COC) de Montpellier fonctionne de 7h à 3h. Véritable centre de transmission, il gère les appels téléphoniques et radiophoniques. En liaison permanente avec les policiers municipaux sur le terrain, il est joignable au 04 67 34 88 30.
- 314 caméras sont installées à ce jour sur l'ensemble de la ville de Montpellier. 21 de plus vont être mises en place d'ici la fin de l'année. Elles sont exploitées par le centre de supervision urbaine (CSU). Appui précieux aux polices municipales et nationales sur le terrain, ce maillage est complété par un accès, lorsque cela est nécessaire, aux 350 caméras réparties sur le réseau Tam.



Des actions communes sont menées par les polices municipales et nationales tout au long de l'année sur différents lieux de la ville. Contrôles routiers, démantèlement de marchés sauvages, lutte contre le trafic de stupéfiants...

© F. Dameroff



© H. Rubio

**Jérémie Guiraudou,**  
nouveau directeur de la « PM ».

## Jérémie Guiraudou, nouveau directeur de la police municipale

Jérémie Guiraudou, âgé de 37 ans, est le nouveau directeur de la police municipale de Montpellier depuis le 6 septembre. Auparavant, il était en poste depuis plus de dix ans dans le Haut-Rhin, en qualité de directeur adjoint de la police municipale à Mulhouse. Le voici désormais à la tête d'un effectif de 183 agents. Titulaire du concours interne de directeur de police municipale depuis 2020, il n'est pas en terrain inconnu à Montpellier. L'intéressé est natif de la ville et a obtenu ici une licence de droit en 2007. « Le retour aux sources n'était pas programmé. Mais je suis de près l'actualité de la police municipale au plan national. J'ai été très attiré par l'activité et la mise en avant de la police municipale de Montpellier, ainsi que par les choix politiques. Alors, j'ai tenté l'aventure », commente Jérémie Guiraudou. Et il ne regrette pas son choix après quelques semaines d'activité. « Il y a du travail et une belle symbiose entre les élus et la partie administrative et technique. »

« Nous ferons preuve d'une fermeté toute particulière pour le trafic de drogue dans nos résidences avec résiliation du bail et expulsion des occupants du logement »

« J'ai été attiré par l'activité et la mise en avant de la police municipale de Montpellier. Je ne suis pas déçu »

## ACM HABITAT : « rétablir un cadre de vie apaisé »

La grande consultation lancée par ACM HABITAT auprès des locataires cet été a fait remonter le trouble de la tranquillité et les agissements d'une minorité d'occupants de certaines résidences. Ils dégradent les conditions de vie du fait d'incivilités, violences et divers trafics. Aussi, le bailleur social a vite pris des mesures pour rétablir un cadre de vie apaisé et sûr. ACM HABITAT aura systématiquement recours à la voie judiciaire si les faits le justifient. Michel Calvo, président d'ACM HABITAT, et Michaël Delafosse, président de la Métropole, sont déterminés et ont co-signé un courrier aux locataires. « Nous ferons preuve d'une fermeté toute particulière pour le trafic de drogue dans nos résidences. Il a été jugé qu'il constitue un trouble anormal de voisinage justifiant la résiliation du bail et l'expulsion des occupants du logement. » Les principales mesures :

- création d'une équipe volante de médiation sociale,
- installation de 100 caméras de vidéo-surveillance sur les résidences les plus exposées,
- mise en place d'une brigade de tranquillité du logement social,
- « zéro impunité » pour les locataires à l'origine de troubles de voisinage, d'incivilités et d'agressions.



© H. Rubio